

SYNDICAT INTERREGIONAL
DU LYCEE DE LA QUEUE LEZ YVELINES
(S.I.L.Y.)

RAPPORT D'ACTIVITES

ANNEE 2025

PREAMBULE :

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser annuellement, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre de l'Etablissement, un rapport d'activités, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

SOMMAIRE

I – Présentation du syndicat	4
II – Administration du Syndicat	5
III – Le Personnel	6
IV – La situation financière	6
1 - La section de fonctionnement	7
- Les recettes	
a - La participation des communes adhérentes au Syndicat	
b - Les produits de la location du gymnase et de ses extérieurs aux associations	
- Les dépenses	9
2 - La section d'investissement	10
- Les dépenses	10
- Les recettes	11
Annexe 1 : Données relatives aux calculs budgétaires - Détail par communes	12

I - Présentation du Syndicat :

Le SILY, Syndicat Interrégional du Lycée de La Queue-lez-Yvelines, a été créé par arrêté du 5 mai 1984 entre le SIVOM de la région de Montfort-l'Amaury et le SIVOM de la région de Houdan, pour mener à bien les études en vue de la réalisation d'un lycée polyvalent avec des annexes culturelles et sportives. Le lycée Jean Monnet a ouvert ses portes en 1988.

Ses compétences actuelles consistent à gérer l'ensemble des équipements extérieurs au lycée et les nécessités occasionnées par la présence de celui-ci. Il s'agit essentiellement du complexe sportif du Lieutel, des parkings et des accès : aires de stationnement et abords du lycée.

A la suite de la dissolution du SIVOM de Houdan à compter du 5 juillet 2014 à l'initiative du Préfet, et à l'abandon de la compétence SILY par le SIVOM de Montfort l'Amaury en date du 24 septembre 2015, et suite à l'adhésion individuelle des communes membres de l'ex SIVOM de Houdan par arrêté préfectoral du 5 décembre 2014, et l'adhésion des anciennes communes membres du SIVOM de Montfort l'Amaury par arrêté préfectoral du 6 juin 2016 au syndicat, le SILY, syndicat mixte, a dû revoir ses statuts, compte tenu de ce nouveau périmètre.

Les diverses modifications des statuts portent sur le périmètre, la constitution du bureau et les dispositions financières.

Le SILY, dans son nouveau périmètre, a été installé à la suite du Comité Syndical du 13 juin 2016.

Par arrêté préfectoral du 10 mars 2017 portant modification de ses statuts, le SILY est désormais un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) constitué des communes d'Adainville, Auteuil, Autouillet, Bazainville, Bazoches sur Guyonne, Béhoust, Beynes, Boissets, Boissy sans avoir, Bourdonné, Boutigny-Prouais, Civry la Forêt, Condé sur Vesgre, Dannemarie, Flexanville, Galluis, Gambais, Garancières, Goupillières, Goussainville, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Havelu, Houdan, Jouars-Pontchartrain, La Hauteville, La Queue-lez-Yvelines, Le Tremblay sur Mauldre, Les Mesnuls, Marcq, Mareil le Guyon, Maulette, Méré, Millemont, Montfort l'Amaury, Mulcent, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Vicq, Villiers-le-Mahieu et Villiers-Saint-Frédéric.

L'adhésion de la commune du Tartre-Gaudran a été entérinée lors de la séance du 5 février 2018.

II – Administration du Syndicat :

Le Conseil Syndical est présidé par Monsieur Laurent LOUESDON, délégué de la commune de La Queue-lez-Yvelines.

Il est assisté de 2 vice-présidents : Monsieur Raphaël NIVOIT, délégué de Gambais et de Monsieur Philippe EL FADL, délégué de la commune de Richebourg.

Le bureau est constitué d'un Président, de 2 Vice-Présidents et de 7 assesseurs :

- Madame Annie SELLES, déléguée de la commune d'Adainville,
- Madame Caroline MURET, déléguée de la commune d'Auteuil le Roi,
- Madame Corinne LE Roux, déléguée de la commune de Boutigny-Prouais,
- Madame Jennifer GANGNEBIEN, déléguée de la commune de Houdan, à la suite de la démission de Madame Christine DEBLOIS CARON,
- Madame Valérie VALLETTE, déléguée de la commune de Les Mesnuls,
- Monsieur Laurent GUIBLAIN, délégué de la commune de Maulette,
- Monsieur Michel RECOUSSINES, délégué de la commune de Méré.

Le bureau a été réuni afin de faire le point sur les dossiers en cours, et de préparer les comités syndicaux :

- Réunion de bureau du 3 mars 2025
- Réunion de bureau du 23 juin 2025
- Réunion de bureau du 1er décembre 2025

Le SILY est administré par un Comité Syndical composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune désignés par délibération de leur conseil communal.

Le périmètre du SILY est constitué de 57 communes du Montfortois et du Houdanais présentées en annexe 1.

Le Comité Syndical s'est réuni en séance à la salle de La Bonnette à La Queue-lez-Yvelines à 19h00.

Les comités syndicaux ont dû être réunis une seconde fois en raison de l'absence de quorum.

- Comité Syndical du lundi 10 mars 2025 → redite le lundi 17 mars 2025
- Comité Syndical du lundi 31 mars 2025 → redite le lundi 7 avril 2025
- Comité Syndical du lundi 30 juin 2025 → redite le lundi 7 juillet 2025
- Comité Syndical du lundi 8 décembre 2025 → redite le lundi 15 décembre 2025

15 délibérations ont été prises en cette année 2025.

III - Le Personnel :

Au 31 décembre 2025, le tableau des emplois est constitué de 2 adjoints techniques (jardinier dont le poste est vacant depuis le 1^{er} février 2025 et gardien) à temps complet et d'une secrétaire à temps non complet, à hauteur de 20 heures hebdomadaires.

Le personnel technique est chargé de veiller à la sécurité du site, et de gérer l'entretien du gymnase et les espaces verts y afférents.

Le gardien du gymnase jouit d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service. Ce logement constitue une annexe du gymnase.

La secrétaire assure les tâches administratives, financières et budgétaires, et l'encadrement du personnel technique.

IV – La situation financière :

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2025, voté le 9 février 2026, sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats 2025 Excédents
Fonctionnement 2025	259 686,38	362 953,64	103 267,26
Investissement 2025	36 843,13	398 755,19	361 912,06
Résultat global 2025	296 529,51	761 708,83	465 179,32

1 - La section de fonctionnement :

➤ Les recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 362 953,64 euros. Elles sont constituées principalement par la participation des communes membres et dans une moindre mesure par la location du gymnase et de ses extérieurs aux associations sportives locales.

a - La participation des communes adhérentes au syndicat :

Les statuts prévoient que les frais de fonctionnement soient financés chaque année par les communes membres en fonction du nombre d'élèves inscrits au lycée Jean Monnet sur la base du décompte établi à chaque rentrée scolaire.

La participation 2025 des communes aux frais de fonctionnement s'est élevée à 210 euros par élèves. La participation peut être budgétisée ou fiscalisée. Le détail, par commune, du nombre d'élèves établi par le lycée Jean Monnet pour l'année scolaire 2024/2025 est présenté en annexe 1.

b - Les produits de la location du gymnase et de ses extérieurs aux associations :

Les tarifs de location horaire des salles ainsi que des espaces sportifs extérieurs du complexe sportif du Lieutel ont été reconduits comme suit :

- Gymnase seul : 16,50€
- Gymnase partagé : 8,25€
- Dojo : 10,50€
- Extérieur : 10,50€

En 2025, les associations utilisatrices des équipements sportifs du gymnase et de ses extérieurs en dehors des heures d'utilisation du lycée sont l'AS Bazainville, le Club Athlétisme Jeunesse de Tacoignières, MAKSK, l'Union Sportive des Yvelines, le Club Krav-Maga Ile de France 78, Wolfgamb Team de Gambais et la Compagnie d'Archers du Pays Houdanais (CAPH).

Le « forfait week-end » de 165,00 euros, pour l'utilisation de l'ensemble du gymnase pour des manifestations importantes et qui nécessitent la présence du gardien a été renouvelé.

Il concerne notamment l'organisation ;

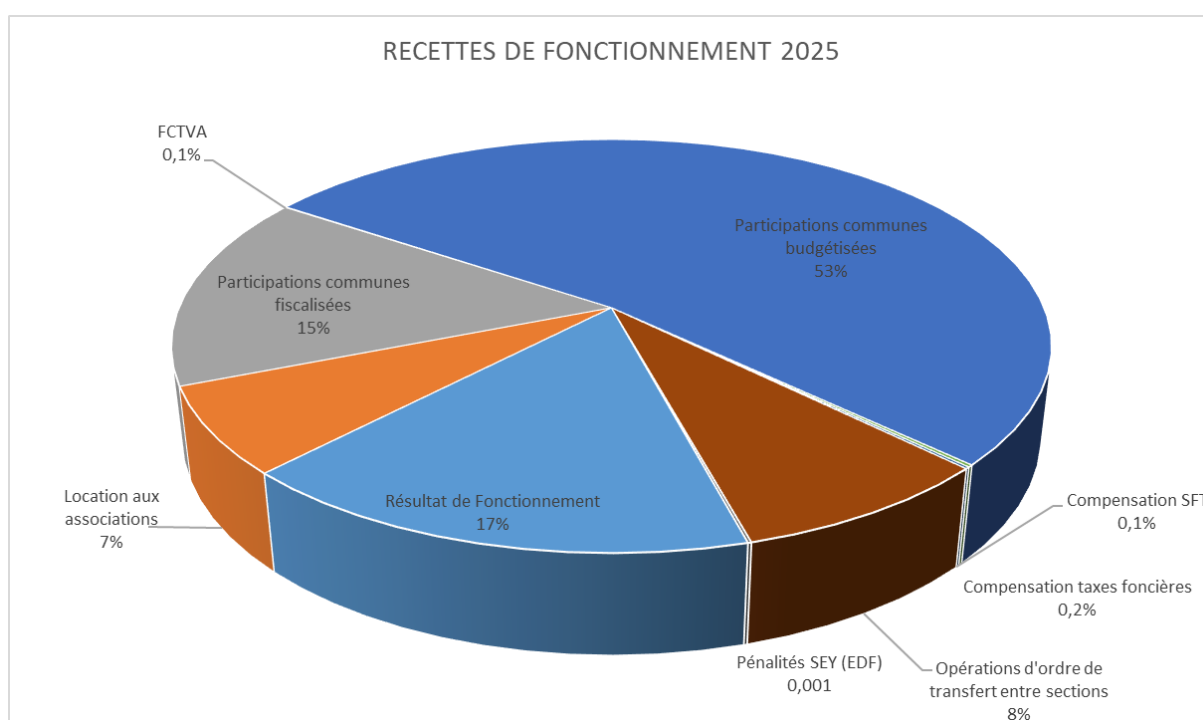
- Du trail des 4 piliers par l'AS Bazainville le 22 juin 2025,
- Un championnat régional de tir à l'arc les 28 et 29 juin 2025 par la Compagnie d'Archers du Pays Houdanais ;
- Et de tournois de badminton, par la section badminton de l'USY, qui s'étalent sur un week-end.

Le forfait journalier « week-end » de 88,00€ relatif à une manifestation sportive occasionnelle a été appliqué à des tournois de badminton, organisés par la section badminton de l'USY, limité à une journée.

Deux stages de judo pour les enfants sont organisés par la section judo de l'USY durant la première semaine des vacances scolaires selon un forfait journalier de 42,00€ :

- Du 14 au 18 avril 2025 ;
- Du 7 au 11 juillet 2025.

Le ratio des recettes de fonctionnement est le suivant :



➤ Les dépenses :

Outre les dépenses de personnel, et les indemnités des élus, les principales dépenses de fonctionnement concernent le chauffage du gymnase, l'éclairage, les amortissements, la prestation de nettoyage du gymnase, divers contrats relatifs à la vérification de la conformité des équipements aux normes en vigueur. Des travaux d'entretien et de maintenance des équipements sont périodiquement nécessaires pour répondre aux normes de sécurité.

Une société de prestation de service, assure le ménage hebdomadaire du gymnase du lundi au vendredi avant que les élèves du lycée Jean Monnet n'investissent les lieux. Le gardien du gymnase est quant à lui chargé de maintenir les lieux en état de propreté tout au long de la journée.

De plus, des prestataires interviennent périodiquement pour vérifier l'état des installations et remettent au SILY les certificats de conformité et/ou rapports concernant les travaux à mettre en œuvre.

Sont notamment concernés :

- La vérification des installations électriques,
- L'entretien et la maintenance des systèmes de désenfumage naturel,
- Les travaux de maintenance de la structure artificielle d'escalade,
- La vérification des extincteurs,
- La vérification des équipements sportifs,
- La maintenance de la chaufferie murale du logement du gardien du gymnase.

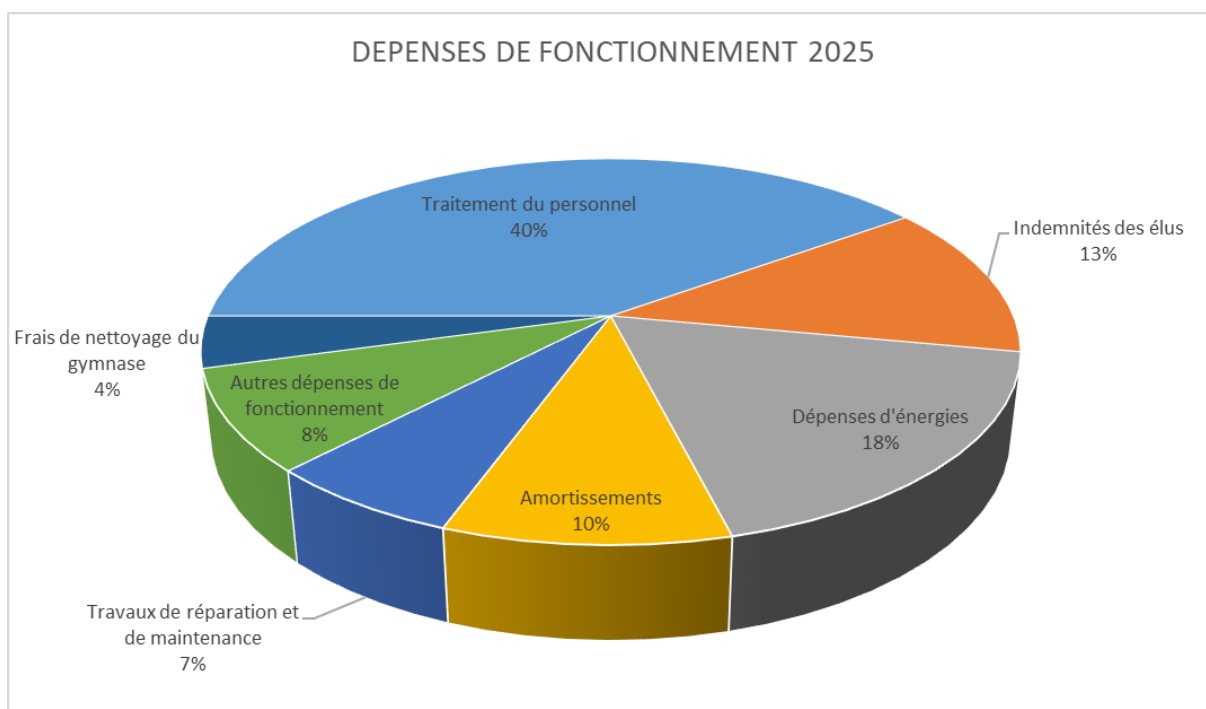
Depuis 2018, le SILY adhère aux groupements de commandes du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) pour l'achat d'électricité et de gaz naturel. Les contrats sont effectifs depuis le 1er janvier 2019.

Le Syndicat a également conventionné avec le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne) pour la mise en place du règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le renouvellement du contrat Groupe d'Assurance Statutaire souscrit par le CIG, pour le compte des collectivités et établissements publics de la Grande Couronne d'Ile-de-France, a

été entériné en 2023 et couvrira la période du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026 pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC. Pour mémoire, en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la collectivité ou l'établissement public, verse des prestations dues à l'agent (traitement et/ou frais médicaux) en cas de décès, accident de service et maladies professionnelles, congé longue maladie/longue durée, maternité et maladie ordinaire.

Les dépenses 2025 s'élèvent à 259 686,38 euros. Elles sont réparties de la manière suivante :



2 - La section d'investissement :

➤ **Les dépenses** s'élèvent à 36 843,13 euros.

Elles correspondent :

- Au remplacement des vérins pneumatiques des ouvrants de désenfumage de la grande salle pour 6 351,43 euros ;
- Régularisation d'écritures d'inventaire à la demande de la trésorerie à hauteur de 26 656,26 euros.

- **Les recettes** sont de 398 755,19 euros. Elles sont composées du solde d'exécution, et d'opérations d'ordre de transfert entre section.

Les statuts prévoient que le financement de la section d'investissement implique la participation des communes membres du syndicat en fonction du nombre d'habitants.

En 2025, aucune participation financière n'a été demandée aux communes pour financer l'investissement.

Annexe 1 : Données relatives aux calculs budgétaires - Détail par communes				
Communes	Nombre d'élèves fréquentant le lycée Jean Monnet			
	année scolaire 2021/2022	année scolaire 2022/2023	année scolaire 2023/2024	année scolaire 2024/2025
Adainville	12	8	6	8
Auteuil	15	18	25	33
Autouillet	11	10	9	12
Bazainville	47	50	56	44
Bazoches sur Guyonne	9	11	9	5
Béhoust	20	16	15	15
Beynes	25	19	17	23
Boissets	5	3	3	3
Boissy sans avoir	19	16	12	7
Bourdonné	12	12	12	12
Boutigny Prouais	40	41	40	39
Civry la forêt	7	6	2	5
Condé sur Vesgre	16	23	26	31
Dannemarie	4	4	2	1
Flexanville	14	10	16	8
Galluis	41	41	50	50
Gambais	70	69	79	69
Garancières	52	44	49	57
Goupillières	8	4	7	8
Goussainville	32	28	29	29
Grandchamp	7	9	9	6
Gressey	16	13	11	7
Grosrouvre	19	22	22	17
Havelu	3	2	2	1
Hors périmètre	163	142	110	90
Houdan	86	71	76	72
Jouars Pontchartrain	33	34	32	28
La Hauteville	2	1	1	1
La Queue lez Yvelines	73	87	83	82
Le Tartre Gaudran	0	0	1	
Le Tremblay sur Mauldre	7	8	6	11
Les Mesnuls	10	12	10	15
Marcq	4	6	4	2
Mareil le Guyon	2	4	7	8
Maulette	33	28	29	31
Méré	44	33	39	37
Millemont	9	7	5	2
Montfort l'Amaury	48	49	52	52
Mulcent	2	3	4	3
Neauphle le Château	19	17	22	20
Neauphle le Vieux	6	4	2	3
Orgerus	61	64	74	70
Orvilliers	23	28	28	34
Osmoy	9	12	16	16
Prunay le Temple	17	17	11	15
Richebourg	40	39	35	39
Rosay	0	0	0	
Saint Germain de la Grange	11	12	9	10
Saint Lubin de la Haye	2	2	2	1
Saint Martin des Champs	9	6	6	2
Saint Rémy l'Honoré	8	16	14	19
Saulx Marché	1	2	1	4
Septeuil	56	54	47	52
Tacoignières	26	30	34	31
Thoiry	7	6	7	5
Vicq	3	4	7	5
Villiers le Mahieu	8	9	11	7
Villiers Saint Frédéric	22	13	14	11